

TREATY SERIES 1953 No. 18 RECUEIL DES TRAITÉS

ESTREMENT OF A IOINT CANADA-UNITED STATES

ESTABLISHMENT OF A JOINT CANADA-UNITED STATES COMMITTEE ON TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Agreement between CANADA and the United States of America

Effected by Exchange of Notes

Signed at Washington, November 12, 1953

In force November 12, 1953 ants to make arrangements for periodic consultation between their respective

CRÉATION D'UN COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Accord entre le CANADA et les États-Unis d'Amérique

Intervenu par un Échange de Notes

Signées à Washington le 12 novembre 1953

En vigueur le 12 novembre 1953 improve economic relations and

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.

Queen's Printer and Imprimeur de la Reine et
Controller of Stationery Contrôleur de la Papeterie 19900 GAAY SOL Ottawa, 1954 belief a bas about

CANADA

EXCHANGE OF NOTES (NOVEMBER 12, 1953) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA CONSTITUTING AN AGREEMENT FOR THE ESTABLISHMENT OF A JOINT CANADA-UNITED STATES COMMITTEE ON TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

DA-HNITED STATES COMNITTEE

The Canadian Ambassador to the United States of America to the Secretary of State of the United States of America

CANADIAN EMBASSY od inemeergA

No. 821

ADDRIVA TO ZETATE GETT WASHINGTON, D.C.
November 12, 1953.

SIR.

I have the honour to refer to recent conversations between representatives of our two Governments concerning the establishment of a joint economic committee. These discussions revealed a desire on the part of both Governments to make arrangements for periodic consultation between their respective Cabinet members having major responsibility for economic policy.

I have the honour to propose, therefore, that our two Governments agree:

(a) That there shall be established a Joint United States-Canadian Committee on Trade and Economic Affairs to consist,

for CANADA, of the Secretary of State for External Affairs and the Ministers of Finance, Trade and Commerce, and either the Minister of Agriculture or the Minister of Fisheries, as appropriate, and

for the UNITED STATES OF AMERICA, of the Secretaries of State, the Treasury, Agriculture, and Commerce.

together with such other officials of Cabinet rank as either Government may designate from time to time, as the need arises;

(b) That the Committee's functions shall be:

(1) To consider matters affecting the harmonious economic relations between the two countries;

(2) In particular, to exchange information and views on matters which might adversely affect the high level of mutually profitable trade which has been built up:

(3) To report to the respective Governments on such discussions in order that consideration may be given to measures deemed appropriate and necessary to improve economic relations and to encourage the flow of trade:

(c) That the Committee shall meet once a year or more often, as may be considered necessary by the two Governments;

(d) That the Committee shall meet alternately in Washington and Ottawa, the Chairman to be a Canadian member when the meetings are held in Canada, and a United States member when meetings are held in the United States.

If the Covernment of the United States is agreeable to the foregoing osals. I suggest that the breast Note and your reply to that effect the continues an agreement (noisympton) I two Covernments which shall

ÉCHANGE DE NOTES (12 NOVEMBRE 1953) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD PORTANT CRÉATION D'UN COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

I

L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU CANADA

Nº 821.

Washington, le 12 novembre 1953.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer aux conversations intervenues récemment entre représentants de nos deux Gouvernements au sujet de la création d'un comité économique conjoint. Il ressort de ces conversations que les deux Gouvernements désirent prendre les dispositions nécessaires pour que les membres de leurs Cabinets respectifs dont relève l'orientation de la politique économique puissent procéder à des consultations périodiques.

J'ai donc l'honneur de proposer que nos deux Gouvernements conviennent de ce qui suit:

a) Il sera créé un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques se composant,

pour le CANADA, du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que des Ministres des Finances, du Commerce et, soit du Ministre de l'Agriculture soit du Ministre des Pêcheries; et, pour les ÉTATS-UNIS, du Secrétaire d'État, ainsi que des Ministres des Finances, de l'Agriculture et du Commerce;

avec les autres personnalités officielles de rang ministériel que l'un ou l'autre Gouvernement pourra désigner, le cas échéant.

b) Les fonctions du Comité consisteront à:

(1) Étudier les questions influant sur les relations économiques harmonieuses entre les deux pays;

(2) En particulier, échanger des renseignements et des points de vue sur les questions susceptibles d'influer défavorablement sur le haut niveau d'échanges commerciaux profitables qui a été atteint entre les deux pays;

(3) Faire des rapports aux Gouvernements respectifs sur les conversations en question afin que puissent être étudiées les mesures jugées appropriées et nécessaires pour améliorer les relations économiques et favoriser le courant des échanges commerciaux;

- c) Le Comité se réunira une fois par année ou plus souvent, selon que les deux Gouvernements le jugeront nécessaires;
- d) Le Comité se réunira alternativement à Washington et à Ottawa, le Président étant l'un des membres canadiens lorsque la réunion aura lieu au Canada, et l'un des membres américains lorsque la réunion aura lieu aux États-Unis.

If the Government of the United States is agreeable to the foregoing proposals, I suggest that the present Note and your reply to that effect should constitute an agreement between our two Governments which shall take effect this day and shall remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration. ENT OF A JOINT CANADA-UNITED :

A. D. P. HEENEY

L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État The Secretary of State of the United States of America to the Canadian Ambassador to the United States of America

DEPARTMENT OF STATE Washington, le 12 novembre 1953.

WASHINGTON, November 12, 1953

J'ai l'honneur de me référer aux conversations intervenue, YONALISTE I have the honour to refer to your note No. 821 of November 12, 1953, in which you made proposals for the establishment of a Joint United States-Canadian Committee on Trade and Economic Affairs.

I have the Honour to inform you that the Government of the United States concurs in these proposals and agrees that your note and the present reply should constitute an agreement between our two Governments which shall take effect this day and which shall remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

ment may designate & dnomination of the mole inbestolistical (d

(2) En particulier, échanger des renseinnements et des points de rotten en sur les questions susceptibles d'influer détavorablement sur bidathorq vil le haut niveau déchanges commerciaux proitables qui a été atteint entre les deux pays:

JOHN FOSTER DULLES on Secretaire distat, and que des Minis-

Si le Gouvernement des États-Unis souscrit aux propositions précitées, je suggère que la présente Note et la Note de Votre Excellence à cet effet constituent un accord entre nos deux Gouvernements qui prendra effet ce jour et restera en vigueur jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement ait notifié à l'autre par écrit son désir de mettre fin à l'accord.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

A. D. P. HEENEY.

Agreement between Callege and

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 12 novembre, 1953

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note en date du 12 novembre 1953, dans laquelle vous formulez certaines propositions tendant à la création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement des États-Unis souscrit à ces propositions et consent à ce que votre Note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements qui prendra effet ce jour et restera en vigueur jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement ait notifié à l'autre par écrit son désir de mettre fin à l'accord.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

En vigueur le 1º mai 1955.

JOHN FOSTER DULLES



Si le Gouvernement des États-Unis souss le suggère que la présente Note et la Note d constituent un accord entre nos deux Gouve A 6641 lour et restern en vigueur jusqu'à ce que l'un ou sauxe actine à fautre par écrit son désir de mettre fin à l'accord

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

A. D. P. HEENEY.

The Secretary of State of the Till a

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amerique à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amerique

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 12 novembre, 1953

dans laquelle vous formulez certaines propositions tendant à la création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.

Chis souscut à ces propositions et consent à ce que votre Note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements qui prendra defetce jour et restera en vigueur jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement ait notifié à l'autre par écrit son desir de mettre fin à l'accord.

Considération.

JOHN FOSTER DULLES